**Cadre de réponse technique (CRT)[[1]](#footnote-1)**

**Marché travaux de second-œuvre**

**Lot n°**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’entreprise** |  |
| Adresse |  |
| Téléphone |  |
| Nom du contact |  |
| Courriel |  |

**Les réponses apportées dans le cadre de réponse technique peuvent être complétées par tous les documents que le candidat juge utile de joindre pour préciser son offre, à condition de les référencer dans le présent cadre de réponse technique et de préciser quel point ils complètent.**

# CRITERE 1 : Valeur technique (50%)

**Sous-Critère n° 1 : Moyens humains et techniques permettant d’assurer l’exécution de l’accord-cadre (55%)**

Le candidat devra décrire précisément les éléments suivants :

* Présentation de l’organigramme de l’encadrement du chantier ;
* Equipe dédiée et rôle des intervenants (contact unique, interlocuteurs privilégiés, personnel d’exécution par corps d’état, indication si recours à la sous-traitance) ;
* Dispositions envisagées pour assurer la stabilité des moyens humains affectés au marché ;
* Moyens matériels : véhicules, outillages, moyens d’accès en hauteur et levage, ect…

**Sous-Critère n° 2 : Méthodologie mise en place pour l’exécution de l’accord-cadre (45%)**

Le candidat devra décrire précisément les points suivants :

* Le programme d’exécution des travaux ;
* Les modalités de gestion et garanties apportées pour le respect des délais « normaux » ;
* Les modalités de gestions des demandes d’intervention urgentes ;
* Les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité des chantiers ;
* La méthodologie mise en place pour des travaux en site occupé ;
* Les mesures d’encadrement mises en place ;
* Les modalités de communication avec l’Inserm ;
* Les procédures de contrôle, de suivi et de traçabilité (procédures en place pour l’évaluation de la qualité des prestations réalisées, les plans d’actions proposées…).

# CRITERE 2 : Le prix (40%)

Le critère prix sera analysé sur la base d’un DQE (non transmis) en fonction des prix indiquées dans le BPU par le candidat.

# CRITERE 3 : Politique RSE en lien avec le marché (10%)

**Sous-Critère n° 1 : Démarche environnementale dans le cadre du marché (50%)**

Le candidat devra décrire précisément les éléments suivants :

* Les dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l’élimination des déchets ;
* La qualité environnementale des matériaux utilisés ;
* Les normes et certifications environnementales.

**Sous-Critère n° 2 : Démarche sociétale dans le cadre du marché (50%)**

Le candidat devra décrire précisément les éléments suivants :

* Inclusion et diversité dans le cadre du marché (égalité hommes-femmes, insertion des personnes éloignées de l’emploi) ;
* Formation des salariés intervenant pendant l’exécution du marché ;
* Tout autre élément relatif à la démarche sociétale dans le cadre de l’exécution du marché.

1. Il convient de renseigner un CRT par lot soumissionné [↑](#footnote-ref-1)